

Paris, le 20 mars 2018

### Étude inédite de l'ACPR sur la révolution numérique dans le secteur financier

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) publie [les résultats de son étude sur la révolution numérique dans les secteurs de la banque et de l'assurance français](#). L'ACPR note que les établissements français ont multiplié les initiatives pour répondre aux défis de la révolution numérique et notamment pour améliorer leur dispositif de relation clientèle, moderniser leurs systèmes d'information et renforcer leur capacité d'innovation. Compte tenu de l'ampleur de ces défis et de la rapidité des changements, l'ACPR appelle les établissements français à désormais structurer et intensifier ces efforts pour conduire une transformation en profondeur tout en veillant à prévenir les risques émergents.

L'ACPR publie ce jour, sous le format « [Analyses et Synthèses](#) », les résultats de son étude sur la révolution numérique dans les secteurs [de la banque](#) et [de l'assurance](#) français.

Dans un contexte d'accélération des mutations liées à la révolution numérique, l'ACPR a décidé d'interroger 6 établissements bancaires et 11 entreprises d'assurance sur les conséquences de la révolution numérique sur leur activité, leur modèle d'affaires, leur stratégie et leur profil de risque. Cette étude transversale, pilotée par le pôle FinTech Innovation de l'ACPR<sup>1</sup>, s'est appuyée sur un questionnaire comportant une centaine de questions ouvertes complété par des entretiens bilatéraux menés auprès de chacun des établissements interrogés entre mars et novembre 2017.

Les résultats ont été présentés et discutés par le collège plénier de l'ACPR le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Cette étude doit permettre à l'ACPR de mieux prendre en compte les enjeux désormais essentiels de la rupture numérique dans la conduite de ses travaux et dans sa participation aux instances européennes et internationales.

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l'ACPR a déclaré : « *C'est une étude de référence que publie aujourd'hui l'ACPR sur les enjeux de la révolution numérique pour le secteur financier français. Face à ces défis considérables, les établissements français ont désormais structuré leurs réponses stratégiques et je les invite à poursuivre leurs efforts en ce sens dans tous les métiers et dans toutes les fonctions de leurs établissements. C'est essentiel pour la solidité et la compétitivité du secteur financier français, au service des consommateurs et de l'économie.* »

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

---

<sup>1</sup> [Le pôle FinTech Innovation de l'ACPR](#) a été créé en juin 2016 pour guider les acteurs innovants dans leur parcours réglementaire et pour dialoguer avec les acteurs établis sur leur programme de digitalisation. Il est coordonné par Nathalie Beaudemoulin.